

AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR MARDI, LE 29 MARS 2022 À 16H45

Monsieur le Maire Normand Grenier,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue à la salle du Conseil municipal de l'hôtel de ville, sise au 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, le mardi, 29 mars 2022 à 16h45, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 03-413-22
4. Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
5. Octroi de contrat – installation de lampadaires
6. Octroi de mandat – Études géotechnique et environnementale phase 1 du lot 1 948 795 cadastre du Québec
7. Dépôt du rapport du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) / Réalisation d'une piste multifonctionnelle
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire

Je, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, soussignée, certifiée sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie, par courriel, entre 13h00 et 15h00, ce 24^e jour du mois de mars 2022.



Virginie Riopelle
 Directrice administrative et greffière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
TENUE MARDI LE 29 MARS 2022 À 16H45 À LA SALLE DU CONSEIL DE VILLE

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci; formant quorum.

Absence motivée : M. Sylvain Crevier

Sont également présents, Olivier Goyet, directeur général, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, et Stéphanie Séguin, directrice des finances et trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À: 16H49

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 03-413-22
4. Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
5. Octroi de contrat – installation de lampadaires
6. Octroi de mandat – Études géotechnique et environnementale phase 1 du lot 1 948 795 cadastre du Québec
7. Dépôt du rapport du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) / Réalisation d'une piste multifonctionnelle
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire

2. RÉSOLUTION NUMÉRO 22-03-073

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 03-413-22

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, Madame Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, dépose au Conseil municipal le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 03-413-22 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de HUIT CENT MILLE DOLLARS (800 000 \$).

Que le nombre de signatures requis pour une demande de scrutin référendaire était de 522. Le nombre de signature reçue est de 0.

4. Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice administrative et greffière, Madame Virginie Riopelle, avise les membres du Conseil municipal que Monsieur Normand Grenier, maire, Madame Pauline Dubé-Lavoie, conseillère et Messieurs Sylvain Crevier et Serge Desjardins, conseillers, ont complété leur formation de l'UMQ sur l'éthique et la déontologie intitulée: «Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement». Cette information sera mentionnée sur le site Internet de la municipalité.

**5. RÉSOLUTION NUMÉRO 22-03-074
Octroi de contrat – installation de lampadaires**

Considérant que la Ville de Charlemagne a demandé des propositions auprès de deux (2) compagnies pour l'installation de 11 lampadaires pour la piste multifonctionnelle située sur le lot 1 948 616 localisé entre la rue du Sacré-Cœur et le boulevard Céline-Dion;

Considérant que les deux (2) compagnies ont déposé une proposition;

Considérant que la compagnie Valko Électrique Inc. a présenté l'offre la plus avantageuse au coût de 6 900 \$, taxes en sus;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

Que le Conseil de Ville entérine le contrat pour l'installation de 11 luminaires à la compagnie Valko Électrique Inc. au coût de 6 900 \$, taxes en sus, et selon leur proposition #4203, datée du 8 février 2022.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense proviennent du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ainsi que du fonds de roulement.

ADOPTÉ

**6. RÉSOLUTION NUMÉRO 22-03-075
Octroi de mandat – Études géotechnique et environnementale phase 1 du lot 1 948 795 cadastre du Québec**

Considérant que la Ville de Charlemagne doit faire une étude géotechnique et une étude environnementale, phase 1, dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt municipal;

Considérant que la Ville de Charlemagne a demandé des propositions à quatre (4) compagnies;

Considérant que deux (2) compagnies ont déposé une proposition;

Considérant que la compagnie Enviro-Experts a présenté la proposition la plus avantageuse, au montant de 16 530 \$, taxes en sus.

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Josée Paquette

Appuyé par : Lucie Gaudreault

Et résolu,

Que le Conseil de Ville accorde le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude environnementale, phase 1, pour le lot numéro 1 948 795 cadastre du Québec à la compagnie Enviro-Experts, au coût de 16 530 \$, taxes en sus, et selon leur proposition déposée le 8 mars 2022.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense proviennent d'une portion de l'aide financière attribuée à la municipalité dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 représentant un pourcentage de 65%.

Que le résiduel soit financé à même le règlement d'emprunt concernant la construction d'un entrepôt municipal à être approuvé ou à défaut, à même le fonds d'opération de la Ville de Charlemagne.

ADOPTÉ

7. **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-03-076**

Dépôt du rapport du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) / Réalisation d'une piste multifonctionnelle

Considérant que les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle située entre la rue du Sacré-Cœur et le boulevard Céline-Dion sont terminés;

Considérant que le rapport relatif à la reddition de comptes est prêt;

Considérant que la Ville souhaite obtenir le dernier solde de l'aide financière disponible;

Considérant qu'une résolution est nécessaire pour rencontrer les conditions de versement de l'aide financière;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

Que le Conseil de Ville adopte le rapport final préparé par Madame Stéphanie Séguin, directrice des finances et trésorière, pour la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour les travaux de réalisation d'une piste multifonctionnelle située entre la rue du Sacré-Cœur et le boulevard Céline-Dion.

ADOPTÉ

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne fut posée au cours de cette séance.

9. **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-03-077**

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par : Lucie Gaudreault

Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé

QUE la séance extraordinaire soit levée à 16H51.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Virginie Riopelle
Directrice administrative/greffière